

Menus propos d'un chasseur de réserve : [suite]

Autor(en): **L.C.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **9 (1871)**

Heft 51

PDF erstellt am: **26.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-181539>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

pour la Suisse : un an, 4 fr ; six mois, 2 fr. ; trois mois, 1 fr.
Pour l'étranger : le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes; — au magasin Monnet, place de Saint-Laurent, à Lausanne; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Lausanne, le 23 décembre 1871.

Menus propos d'un chasseur de réserve

SECONDE SÉRIE

Les chasseurs.

II

2^e Chasseur. Vous savez, mes chers amis, que la discipline allemande est en grand honneur aujourd'hui et qu'on nous répète à chaque instant, que sur ce point nos confédérés sont bien plus sérieux que nous.

Pour vous donner une idée de la perfection où sont arrivés certains cantons dans le domaine de la discipline, je veux vous citer un petit fait, tiré encore des souvenirs du camp de la Haute-Argovie.

C'était le jour de notre départ pour le canton de Vaud. A notre arrivée à la gare d'Herzogenbuchsée, il faisait une pluie battante.

Comme nous avions 2 heures à attendre avant le départ de notre train, notre commandant de bataillon nous autorisa à nous abriter sous les toits des nombreux locaux de la gare.

Quelques instants plus tard, arrive le bataillon n° 4 d'Argovie, musique en tête.

La pluie avait redoublé d'intensité. Néanmoins, le chef de ce bataillon fait arrêter sa troupe au beau milieu de la place de la gare, fait mettre l'arme aux pieds et défend qu'aucun soldat quitte les rangs.

Puis il fait exécuter à la fanfare les plus beaux morceaux de son répertoire.

Les soldats ruissellent sous l'averse diluvienne, mais restent immobiles comme des statues; les bombardons et les clavicors rendent des sons aquatiques qui n'ont rien de musical!

Et dominant le tout d'un œil superbe, le chef du bataillon, pareil à un centaure, jette un regard de dédaigneuse pitié sur les soldats du 45^e éparpillés sous les hangars.

La discipline allemande était satisfaite. Peut-être voulait-on montrer aux vaudois comme on conquiert des rhumatismes.

Nous avons fait dès lors bien des progrès. Eh bien ! e reconnais volontiers qu'aujourd'hui même aucun de nos bataillons ne serait capable de faire cela !

* * *

3^e Chasseurs. Souvent j'étais appelé à servir de trucheman à notre fourrier qui n'entendait pas très-bien l'allemand.

Un jour qu'il avait une discussion avec le prési-

dent d'une commune, personnage assez revêché, il me fit appeler.

Je ne fus pas plus heureux que lui, et nous aurions eu beaucoup de peine à nous entendre avec notre président, si sa fille n'était venue à notre aide.

Qu'un frais minois a d'empire pour aplanir les difficultés ! Combien une voix harmonieuse met d'huile dans les rouages !

Le père, c'était l'homme positif, froid, cauteleux, défiant, la main toujours posée sur la garde du sabre : c'était la vile prose enfin !

La fille, c'était la jeunesse insouciant et généreuse, avec son avenir et ses promesses : c'était la poésie !

Aussi quelques minutes suffirent pour nous entendre, et le croiriez-vous ? au grand contentement du père, qui mit sur le compte de son mauvais langage, les points qui nous avaient jusque là divisés.

Notre besogne officielle terminée, nous allâmes nous promener, le fourrier et moi, en attendant l'arrivée de notre compagnie, sous les superbes noyers qui entourent la maison du président. Sa fille, notre interprète, nous y rejoignit bientôt après avec une de ses sœurs.

C'était par une belle après midi de septembre.

Les regains fraîchement fauchés embaumaient l'air, les ruisseaux d'irrigation couraient dans leurs lits avec un murmure joyeux, et les oiseaux chantaient l'abondance sur les arbres chargés de fruits.

Au milieu de cette riche nature, de cette luxuriante végétation, rehaussée par un soleil radieux et les mille voix de la feuillée, tout nous disposait à l'épanchement.

Aussi passâmes-nous là quelques heures délicieuses, tant il est vrai qu'à vingt ans il faut peu pour être heureux.

Puis quand nous demandâmes à nos jeunes compagnes quels étaient les meilleurs billets de logement, elles nous répondirent avec une naïveté charmante :

Sie müssen bei uns bleiben! (Il vous faut rester chez nous.) Et nous les crûmes sur parole. Mal nous en prit. Car quelques garçons du village, gardiens jaloux des filles à marier, avaient pris ombrage des préférences momentanées dont nous étions l'objet. Et ils avaient décidé de nous jouer un mauvais tour.

La chambre qu'on nous avait donnée était au rez-de-chaussée, et les fenêtres s'ouvraient sur le jardin.

D'intelligence avec le domestique du président, deux robustes gaillards devaient venir au milieu de

la nuit par une fenêtre entr'ouverte à cet effet, nous entortiller dans nos draps et couvertures, puis nous tendre comme un ballot à d'autres comparses qui attendaient dans le jardin et nous transporterait à quelques cents pas de là au milieu des vergers.

Pendant ce temps, le domestique fermerait porte et fenêtre pour nous couper la retraite.

Vous voyez d'ici la figure que nous aurions faite dans cet équipage, et quand vêtus comme des fantômes, nous aurions dû réveiller la famille du président pour pouvoir rentrer dans la maison.

Le lendemain, nous eussions été la risée de tout le village et l'objet des quolibets de nos camarades.

Heureusement qu'il n'en fut point ainsi.

Un jeune garçon qui avait entendu le complot, nous en révéla les détails et nous nous mimas sur nos gardes, sans toutefois avoir l'air de ne rien savoir.

En rentrant le soir dans notre chambre, notre première précaution fut de fermer la porte à clef et de nous assurer que l'une des deux fenêtres était fermée. Quant à celle qui devait livrer passage à nos *enleveurs*, nous la laissâmes telle qu'elle avait été préparée.

Puis le sort décida qui de nous deux se coucherait pendant que l'autre monterait la garde.

La faction me fut dévolue.

Entre minuit et une heure, j'entends un léger bruit de pas et je réveillai le fourrier.

Nous primes nos fusils comme armes de choc et attendîmes de pied ferme.

La dernière parallèle étant terminée, les assaillants allaient donner l'assaut de la place.

Le moment était solennel.

Nous vîmes une tête se dessiner, puis une main pousser doucement la fenêtre qui s'ouvrit.

Le but de notre ennemi se découvrit alors en plein. Au moment où par un dernier mouvement il allait se trouver dans la chambre, il reçut nos deux crosses dans la poitrine et tomba à la renverse sur ses complices en poussant un juron qui eût fait frissonner le charretier le plus brutal.

Et sur ce, nos courageux chevaliers d'aventures détalèrent en proie à une frayeur indescriptible.

Le lendemain, cette équipée était connue de tout le village, et quand notre fanfare sonna l'heure du départ, chacun voulait nous serrer la main, sauf sans doute ceux qui s'étaient laissé prendre au piège qu'ils avaient tendu.

Pour nous, nous leur avons pardonné de bon cœur.

L. C.

Thermes de Lessus.

Un requin dans le lac Léman.

Monsieur le Rédacteur,

Permettez-moi d'avoir recours à la publicité de votre estimable journal, pour demander aux personnes qui en connaissent la clef l'explication du problème suivant :

Un pêcheur de Villeneuve trouva sur la grève du lac, le printemps dernier, un long bâton noueux qu'il remit à M. le Dr Chausson, de Gimel; celui-ci y reconnut immédiatement une colonne vertébrale de poisson, formée de 115 vertèbres osseuses, présentant une longueur totale de 1.44 mètre et une épaisseur de 3 centimètres environ. Quel poisson avait

pu posséder un tel axe osseux? L'anguille est le seul poisson de notre lac qui ait un nombre aussi considérable de vertèbres (l'anguille vulgaire en a de 113 à 116). Mais la colonne vertébrale en question est loin d'être complète; son extrémité postérieure ne présente aucune trace des changements de forme qui signalent la région de la queue; elle doit donc avoir eu primitivement un nombre bien plus considérable de vertèbres et ne peut avoir appartenu à une anguille. Ses dimensions indiquent, du reste, un animal d'une taille bien supérieure à celle que peuvent atteindre les plus grandes anguilles d'eau douce.

M. Chausson a présenté cette intéressante pièce anatomique à la Société vaudoise des sciences naturelles, dans sa séance du 15 novembre 1871, et a bien voulu en faire présent au Musée cantonal.

Voici les premiers résultats de l'étude que nous avons pu en faire :

1° Cette pièce est une colonne vertébrale, mais ce n'en est qu'un fragment; elle n'est pas entière. Il y manque les vertèbres cervicales qui s'articulent au crâne; il y manque aussi les vertèbres caudales. L'animal à qui a appartenu ce fragment était certainement bien plus long que le morceau qui nous en reste.

2° C'est une colonne vertébrale de poisson; elle est facilement reconnaissable à la forme biconcave des corps vertébraux.

3° Ce n'est pas une colonne vertébrale de poisson osseux. En effet, au-dessus des corps vertébraux est un canal formé d'une succession d'arcs cartilagineux, à l'intérieur duquel est conservé un cylindre aplati, de consistance caséuse, séparé en deux moitiés par deux sillons médians; une coupe de ce cylindre y a fait reconnaître les débris de la moelle épinière; les arcs cartilagineux qui l'entourent sont donc les lames vertébrales. Or, dans tous les poissons osseux, les lames vertébrales sont formées de tissu osseux; les lames vertébrales de notre colonne étant de tissu cartilagineux, elle n'a pas appartenu à un poisson osseux.

4° C'est une colonne vertébrale d'un animal de la famille des Plagiostomes (Raies et Requins). Nous avons fait une coupe du corps d'une vertèbre, perpendiculairement à l'axe et nous y avons constaté le dessin, caractéristique pour les vertèbres de requins, de quatre canaux coniques, disposés en forme de croix, qui, partant de la circonférence et aboutissant au centre, divisent la vertèbre en quatre secteurs, dont deux latéraux symétriques et deux médians, le supérieur un peu plus large que l'inférieur. — L'étude microscopique de la substance osseuse confirme cette détermination; elle montre en effet que le corps de la vertèbre est composé d'un tissu fibreux et élastique, mais ne présentant pas trace des véritables corpuscules osseux des poissons osseux.

Quant à préciser plus exactement le genre et l'espèce du requin qui est venu ainsi échouer sur la plage de Villeneuve, cela nous est impossible, vu l'absence dans nos collections d'un matériel de comparaison suffisant. Disons, cependant, que rien dans la taille et les dimensions de notre individu ne s'oppose à ce que nous ayons affaire à un requin. Le nombre des vertèbres est très considérable chez les poissons de cette famille, et s'élève dans certaines espèces jusqu'à 365; nous n'en avons que 115 dans le fragment qui est entre nos mains, mais nous avons déjà constaté que ce n'est qu'une partie de la colonne vertébrale. Quant à la taille des requins elle varie considérablement suivant les espèces; elle atteint 52 pieds chez le *Selache maxima*, et 40 pieds chez le *Caracharodon Rondeletii*; notre fragment de colonne vertébrale a appartenu à un animal qui pouvait avoir de 10 à 15 pieds de long.

Pour ce qui est de l'état de conservation de cette pièce anatomique, il est tel que l'on peut affirmer : 1° qu'elle n'est pas fort ancienne; les cartilages, et surtout la moelle épinière, sont assez intacts pour qu'elle ne date pas de plus d'un an ou deux; 2° qu'elle n'a pas été longtemps exposée aux intempéries sur la plage de Villeneuve, car la moelle épinière n'aurait pas tardé à se putréfier et à disparaître; 3° qu'elle n'a pas été longtemps roulée par les vagues, car les disques des vertèbres présenteraient des traces de l'usure sur les gallets du lac.